



DEMANDE D'ARRETE TEMPORAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE
LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE
Service Réglementation,
Commerce & Domaine Public
Rue Molière –CS 54006
49408 SAUMUR CEDEX
Tél : 02.41.83.30.29
Fax : 02.41.83.31.99
Courriel : domaine.public@ville-saumur.fr

Date de la demande :

DEMANDEUR	
ENTREPRISE	PARTICULIER
RAISON SOCIALE ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE TELECOPIE / COURRIEL : NOM DU CLIENT :	NOM : ADRESSE : TELECOPIE / COURRIEL :

MOTIF DE L'AUTORISATION	
<input type="checkbox"/> DEMENAGEMENT	<input type="checkbox"/> EMMENAGEMENT
<input type="checkbox"/> LIVRAISON	<input type="checkbox"/> AUTRE :
<input type="checkbox"/> AVEC MONTE MEUBLES	<input type="checkbox"/> SANS MONTE MEUBLES
TYPE DE VEHICULE (poids, longueur) :	
Pour les particuliers : Dans le cas d'un déménagement, précisez la nouvelle adresse :	
OBSERVATIONS	

MESURES SOUHAITEES STATIONNEMENT			
<input type="checkbox"/> Sur emplacement matérialisé	<input type="checkbox"/> Hors emplacement matérialisé	<input type="checkbox"/> Avec empiètement sur la chaussée	
<input type="checkbox"/> Sur trottoir	<input type="checkbox"/> En zone piétonne	<input type="checkbox"/> Sur toute la chaussée (rue barrée)*	<input type="checkbox"/> Autre :
OBSERVATIONS			

INSTALLATION DE LA SIGNALISATION	
<input type="checkbox"/> Par le demandeur (mise à disposition gratuite de panneaux par le Centre Technique Municipal - Bd Delessert - Saumur → réservation auprès du Secrétariat Voirie : 02.41.83.31.22) En cas de perte, détérioration ou panneaux non rendus dans les délais convenus, les panneaux seront facturés à leur valeur de remplacement.	
<input type="checkbox"/> Par la Ville (installation facturée 30,00 € tarif 2015) * installation par la Ville obligatoire en cas de rue barrée	

LIEU ET DUREE	
ADRESSE PRECISE DU OU DES LIEUX D'INTERVENTION
DUREE DE L'INTERVENTION	Le de H à H ou Du à partir de H au jusqu'à H
OBSERVATIONS	

IMPORTANT	Ce formulaire dûment complété est à retourner à la mairie de Saumur, au service Réglementation, Commerce et Domaine Public, 15 jours avant la date de l'intervention.	Signature :
	La Ville de Saumur attire votre attention sur le fait que votre demande peut vous être refusée pour des motifs liés à la sécurité publique, notamment lorsque des travaux ou des manifestations sont déjà programmés dans la rue.	